

Des prières islamiques dans des églises...

Publié le 28 mai 2024 · Abbé Frédéric Weil · 4 min de lecture



Un appel à la prière islamique dans la cathédrale de Coutances... faisant suite à d'autres précédents.

Dimanche dernier 26 mai, la cathédrale de Coutances a été le théâtre d'un concert intitulé « *L'homme armé, une messe pour la paix* ». Une « messe » pas très catholique puisque cette œuvre musicale contient l'*adhan*, l'appel à la prière musulmane dont le message anti christique est clair : « *Allah est le plus grand/ Je témoigne qu'il n'y a pas de Dieu, excepté Allah/ Je témoigne que Mohamed est le messenger d'Allah/ Venez vite vers la prière/ Venez vite vers le succès/ Allah est le plus grand/ Il n'y a pas de Dieu, excepté Allah.* » C'est la même œuvre blasphématoire qui a été interprétée à Saint-Louis des Invalides le 22 mai 2019 et qui a déjà causé un torrent de justes protestations.

On se rappelle également les sourates du coran récitées à l'église Saint-Sulpice à Paris lors

d'une grande rencontre entre chrétiens et musulmans le 6 février 2022. Ces scandales sont immenses, et ils se répètent hélas. Beaucoup ne s'émeuvent qu'à trop juste titre de ces actes gravissimes. Mais s'agit-il d'abus indépendants du Concile Vatican II ? L'exemple n'est-il pas venu d'en haut ?

En effet, lors de la tristement célèbre réunion inter-religieuse d'Assise en 1986, le pape Jean-Paul II avait prêté des églises aux représentants des différentes fausses religions pour qu'ils fassent leur prière respectives. Une église pour chaque faux culte. Les musulmans eurent droit à leur part. Quelles prières récitèrent-ils alors ? La *Documentation catholique* nous le dit^[1]. D'abord la sourate 2, 136 :

Nous croyons en Dieu, à ce qu'il nous révèle, à ce qu'il révélait à Abraham, Ismaël, Jacob et ses tribus, à ce que le Seigneur donnait à Moïse et Jésus, à ce qu'il donnait aux prophètes. Nous ne faisons pas de différences entre eux et nous lui sommes soumis.

Jésus est un simple prophète et il ne faut pas faire de différence entre lui et les autres prophètes... Puis vint la sourate 112 récitée en Arabe par tous les musulmans :

*Dis : « Il est Allah, Unique.
Allah, Le Seul à être imploré pour ce que nous désirons.
Il n'a jamais engendré, n'a pas été engendré non plus.
Et nul n'est égal à Lui. »*

Il s'agit manifestement d'une profession de foi antitrinitaire niant l'engendrement du Fils par le Père. Et il faut se rendre à l'évidence avec douleur : c'est bien Jean-Paul II qui encouragea cette abomination et qui permit aux musulmans de prier dans des églises catholiques (en application de Vatican II, Paul VI avait déjà permis en 1967 de prêter des églises à des non-catholiques^[2]).

Les quelques extraits du documentaire suivant en témoignent^[3]. On y entend le bouddhiste dire ces paroles : « On est allé chacun dans nos églises respectives. Les bénédictins nous ont laissé installer même une statue du bouddha sur le maître-autel au pied de la croix ». L'idole adorée au dessus du vrai Dieu. Le premier commandement de Dieu bafoué.... Finalement, on s'émeut de bien peu aujourd'hui. Un appel à la prière musulmane lors d'un concert, c'est encore bien peu en face de cela.

Vidéo : https://player.vimeo.com/video/951087364?badge=0&autopause=0&player_id=0&app_id=58479

Notes de bas de page

1. DC n° 1929 (année 1986), p. 1076–1077.
2. *Directoire pour l'exécution de ce que le IIe Concile du Vatican a promulgué concernant l'œcuménisme* n° 61 « Si les frères séparés manquent de lieux pour célébrer convenablement et dignement leurs cérémonies religieuses, l'Ordinaire du lieu peut concéder l'usage d'un édifice catholique, d'un cimetière ou d'un temple », Documentation catholique n° 1496, col. 1090. On ne parle pas encore de prêt à une communauté non-chrétienne mais l'exemple montre jusqu'où en allait l'esprit.
3. Extraits de « Assise – 27 octobre 1986. une journée de prière pour la paix, Un film de Marie Viloin »

Source : laportelatine.org/formation/crise-eglise/prieres-islamiques-dans-les-eglises

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France